

SLOW

## COMMUNE DE SARDENT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n°2025/08

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

**Qui ont pris part à la délibération : 10**

**Etaient présents :** Mmes Joëlle FAUCONNET, Fanny LAPORTE-CADILLON, Christelle BAUMET, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAC Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, Jérôme CANDORET, David CHASSAGNE

**Etaient absents et excusés :** Mme THELIOL Angélique, M Régis GUYONNET,

Madame ANGELINI Patricia donne pouvoir à M DUGUET Pierre

M GAUTHIER Christian donne pouvoir à M GAILLARD Thierry

Madame TERRACOL Sandra donne pouvoir à M AUGUSTYNIAC Jérôme

**Secrétaire de séance :** Mme Joëlle FAUCONNET

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 Budget Principal 16800**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié ;

Considérant que le CFU se substitue aux Compte Administratif et Compte de Gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total cumulé</b>
Dépenses	843 300,03€	549 201,61€	1 392 501,64€
Recettes	968 915,33€	373 681,99€	1 342 597,32€
<b>TOTAL</b>	<b>125 615,30€</b>	<b>-175 519,62€</b>	<b>-49 904,32€</b>
Résultats reportés (BP 2024)	185 940,39€	36 797,42€	222 737,81€
Résultats de clôture	<b>311 555,69€</b>	<b>-138 722,20€</b>	<b>172 833,49€</b>
Restes à réaliser		<b>+37 896,02€</b>	<b>+ 37 896,02€</b>

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M AUGUSTYNIAK Jérôme, 1<sup>er</sup> Adjoint-au-Maire ;

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2024 et ;

- 1° Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie  
 Pour copie conforme  
 En Mairie, le 10/04/2025  
 Publié, le 17/04/2025  
 Transmis, le 16/04/2025  
 Certifié exécutoire

Le Maire-Adjoint Jérôme AUGUSTYNIAK

La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET

